

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02/2020

En date du 12 février 2020

Le Conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire à 20 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle HENNIQUAU, Maire.

Date de convocation : 05 février 2020

Nombre de membres : **Présents** : J. BUREL, M-N BIDON, Adjoint.
en exercice : **15** D. LOPES, L. WALCKIERS, L. DUYSSENS, J. FOURNIER, L. RISSE,
C. VON ROHLAND, S.CHAVAZ, M. GAUDE.

Nombre de membres :
présents : **11** **Absents excusés** : B. BOURDON pouvoir à M. GAUDE, J-V. PICHER pouvoir à
J. BUREL, L. ROUCOUSE pouvoir à D. LOPES V. BASILICATA.

Mme Lauence RISSE a été désignée secrétaire de séance.

Les compte-rendu des séances du 16 décembre 2019 et 16 janvier 2020 sont approuvés à l'unanimité.

1 – COMMISSIONS COMMUNALES :

1-1 Urbanisme

- Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

DATE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	ENVOI ADS AGGLO DECISION
06/09/2019	DP00139719B0015	SINKE Jean	Parcelle AI 5 - 165 Route de Versonnex Portail coulissant	11/09/2019 <i>Pièces complémentaires reçues le 19/12/19</i> DEFAVORABLE le 20/12/2019
04/10/2019	DP 00139719B0020	SCI SALHIYA <i>représentée par M. AL BAPTAIN Abdulziz</i>	Parcelle AI 70 – Chemin des Pommerets Portail	09/10/2019 <i>Pièces complémentaires reçues le 29/11/19</i> TACITE au 29/12/2019
28/11/2019	DP 00139719B0025	ALLARD Gérard	Parcelle AD 92 – 1 Lotissement La Versoix Portail	04/12/2019 DEFAVORABLE le 30/12/2019
05/12/2019	DP 00139719B0026	EDF ENR <i>représenté par Mme MORILLON Aurélie</i>	Parcelle AC 8 – 487 Chemin de la Craz Installation d'un générateur photovoltaïque	11/12/2019 TACITE au 05/01/2020

06/12/2019	DP 00139719B0027	RHAEIM Mohamed	Parcelle AK 101 – 39 Les Roches Muret de clôture avec grillage, portillon et portail	11/12/2019 TACITE au 06/01/2020
23/12/2019	DP 00139719B0028	HONEGGER Denis	Parcelle AD 2 - 9 Lot Les Choulets Réduction taille piscine existante et installation d'un abri amovible dessus, prolongé par une véranda semi-amovible	30/12/2019 TACITE au 23/01/2020
16/01/2020	DP 00139720B0001	KREBS Gilbert	Parcelle AD 17 - 5 Lot Les Choulets Installation de 20 panneaux photovoltaïques	22/01/2020 FAVORABLE le 05/01/2020
27/01/2020	DP 00139720B0002	SAS AB SERVICES <i>représentée par M. Eric SAVALL</i>	Parcelle AK 111 - 140 Les Fauvettes Installation de 20 panneaux solaires	29/01/2020 FAVORABLE le 05/01/2020

1-2 Travaux

- Points sur les travaux et projets en cours

Routes de la douane et de l'église : une réunion avec JBDE et l'entreprise COLAS s'est tenue afin d'aborder l'organisation générale du chantier. La date de début des travaux dépendra du délai d'approvisionnement de certains matériaux et devrait se situer entre fin mars et début avril. L'achèvement des travaux devra impérativement être réalisé au plus tard le 27 juin, date de la fête du village. Les travaux débuteront par le haut de la route de la douane, la circulation devrait être fermée sauf pour les riverains. Une communication sera faite dès que le planning sera affiné.

Local du foot : les travaux de peinture sont terminés et les radiateurs commandés. Le plombier interviendra dans les prochains jours.

1-3 Finance :

- Adoption du compte administratif (*Délib2020-02-01*)

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L. 2122-21 et L.2343-1 et 2,

Le Conseil Municipal ayant désigné M. Jules BUREL président de séance préalablement aux débats sur le compte administratif 2019, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales

Madame Isabelle HENNIQUAU, Maire de Sauverny, ayant quitté la séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité des présents le compte administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Réalisation exercice 2019 Recettes	2 380 044.97	1 190 943.89
Réalisation exercice 2019 Dépenses	2 421 243.24	991 807.44
Résultat de l'exercice 2019	-41 198.27	199 136.45
Résultat total de l'exercice 2019	157 938.18	
Report de l'exercice 2018	564 016.42	7 938.90
Résultat de clôture de l'exercice 2019	522 818.15	207 075.35

Constate l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune et celles du compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019

- Approbation du compte de gestion (*Délib2020-02-02*)

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Affectation du résultat (*Délib2020-02-03*)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	199 136.45 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 938.90 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	207 075.35 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	522 818.15 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	803 620.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 207 075.35 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	195 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	12 075.35 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- Convention de prêt de gobelets réutilisables (*Délib2020-02-04*)

Madame le Maire rappelle que la mairie possède environ 300 gobelets réutilisables ornés du blason de la commune qui sont régulièrement utilisés lors des événements organisés par la municipalité. Dans un souci écologique et économique elle propose de pouvoir faire bénéficier les associations du village et les sauverniens de ces gobelets lors de leurs différentes manifestations.

A cette occasion, elle propose de mettre en place une convention de prêt qui règlemente la mise à disposition de lots de gobelets réutilisables avec un dépôt de garantie qui sera restitué au retour du matériel. En cas de retour incomplet ou dégradé des gobelets il sera demandé à la structure emprunteuse un dédommagement correspondant au coût des écocup manquantes.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention de prêt de gobelets réutilisables

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

Décide de créer à partir du 1er mars 2020 un service de prêt de gobelets réutilisables pour les associations et les habitants de la commune.

Dit que ce service sera rendu gratuitement et qu'une participation du coût du gobelets sera demandée en cas de non-restitution ou de dégradation

Approuve le projet de convention annexé à la présente délibération,

Dit que ce montant sera encaissé par la régie multiproduits.

2 – COMMISSIONS COMMUNAUTAIRE :

2-1 Conseil communautaire :

Néant

2-2 Diverses commissions communautaires :

Néant

3 – DIVERS :

Transport : essai de bus avec les TPG, l'objectif est de prévoir une continuité de la ligne 55 jusqu'à la Croisée, tout en respectant les contraintes techniques et horaires. Plusieurs « parcours » ont été testés, le plus cohérent passerait par la Vigne au Chat et route de l'église. Rien n'est définitif puisque le temps mis pour faire l'aller retour sur le trajet actuel oblige les TPG à prévoir un bus supplémentaire dans leur circuit et l'impact financier est très élevé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra en Mairie le 04 mars 2020 à 20h30.